demain le PORC
TOUS ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE ET DURABLE

LE PORC FRANÇAIS

INAPORC

LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

LE MOT DU PRÉSIDENT

La France a-t-elle de réelles ambitions en matière de souveraineté alimentaire ?

La décapitalisation en cours dans le secteur porcin est dramatique et reflète un découragement des éleveurs face au mur des contraintes à respecter. Cette situation où l'offre intérieure en porc se raréfie met également en difficulté les entreprises de l'aval.

Dans la filière porcine, cette situation n'est pas liée à la situation économique - l'année 2023 a été économiquement favorable aux éleveurs porcins - mais à l'impossibilité pour les éleveurs entrepreneurs d'investir. En effet, tout objectif de reprise ou d'agrandissement d'élevage fait l'objet de recours systématiques devant les tribunaux administratifs par des associations locales orchestrées par des associations nationales. Or l'objectif de ces associations est l'arrêt de la consommation de viande.

Un éleveur moyen en France élève moins de 300 truies alors que ses concurrents à l'international vont gérer des unités en rassemblant des milliers. Pourquoi empêcher un éleveur d'agrandir sa porcherie alors même que cet agrandissement est indispensable pour répondre aux attentes sociétales en matière de bien-être animal (plus de place pour les animaux) et en matière environnementale (meilleure gestion des effluents) ?

La question posée est aujourd'hui la suivante : veut-on préserver une consommation de viande et de charcuteries à base de porcs produits en France ?

En 2023 encore, mais certainement pour la dernière année, la filière porcine est autosuffisante. Elle produit 101,8 % de la consommation des Français et ce malgré une baisse de près de 4 % de la production porcine française. Il est donc urgent de prendre des mesures pour favoriser la reprise des élevages de porcs qui, rappelons-le, sont à plus de 34 % détenus par des éleveurs de plus de 55 ans.

L'objectif de la filière est d'assurer à nos concitoyens une production de porc à la hauteur de notre consommation comme indiqué dans la démarche de responsabilité sociétale que nous lançons en 2024. Son objet est d'assurer la pérennité de tous les acteurs de la filière, de l'amont à l'aval, tout en prenant des engagements précis, à horizon 2035, pour maintenir la souveraineté alimentaire de la filière porcine, développer l'attractivité de notre filière, assurer la sécurité sanitaire des produits mais aussi améliorer la bientraitance animale et baisser l'impact carbone de la filière.

Cette nouvelle stratégie montre l'engagement de notre filière pour répondre aux attentes sociétales tout en préservant la dynamique de production et de transformation à la française. Nous avons en France la chance d'avoir des abattoirs et des entreprises de transformation nombreuses qui proposent une richesse de produits extraordinaires : 450 recettes de charcuteries. Ces entreprises ont beaucoup souffert en 2023. Des restructurations sont en cours du fait de la baisse de la production de porcs français et de la hausse conjointe des prix du porc et de l'énergie. La pérennité de notre filière est aussi liée à notre capacité à préserver le maillon transformation, qui est le débouché naturel de 75 % de la production porcine nationale.

L'équilibre économique de notre secteur est complexe mais la volonté de maintenir une filière porcine française dynamique est là. Le problème aujourd'hui reste la surtransposition des règles européennes dans le droit français. Il est temps de prendre les bonnes mesures pour éviter au secteur agroalimentaire, 14 milliards d'euros et 130 000 emplois, de sombrer pour des raisons idéologiques. Notre autonomie alimentaire en dépend.

Philippe BIZIEN

Toute l'équipe INAPORC à votre écoute

De gauche à droite : Caroline TAILLEUR - Jean-Marc MIODINI - Anne RICHARD
Anne DAUPHIN - Rachel RIVIÈRE - Aouali ZITOUNI - Fanye MENG
Fabien VERLIAT - Mylène PETIT - Apolline PISSOT - Anne FOUCAULT

SOMMAIRE

COMITÉ COMMUNICATION... P. 06

- Communiquer sur la viande de porc et les charcuteries Le Porc Français
- Mettre en lumière l'apprentissage dans les métiers de la filière
- Les éleveurs de porcs sur Twitch
- Améliorer l'image de la filière par des relations presse pro-actives
- Salon de l'Agriculture : promouvoir la filière auprès du grand public et des politiques

COMMISSION RESTAURATION HORS FOYER... P. 14

- Catalogue des viandes et charcuteries pour la RHD : viandes-rhd.fr

COMITÉ QUALITÉ... P. 15

- Activité du Comité Qualité en 2023 et début 2024
- Bilan du référencement VPF des entreprises de l'aval
- Le Porc Français dans la stratégie de responsabilité sociétale d'INAPORC

BIENTRAITANCE ANIMALE AU COEUR DE L'ACTUALITÉ FRANÇAISE ET EUROPÉENNE... P. 19

- Poursuite des travaux castration, caudectomie et mise à mort d'urgence en élevage
- Révision de la réglementation européenne bientraitance animale
- Déploiement du diagnostic de bientraitance des porcs à l'abattoir
- La bientraitance animale, pilier de la stratégie RSO d'INAPORC

COMITÉ SÉCURITÉ SANITAIRE... P. 24

- Construction de la stratégie nationale biosécurité en élevage de porc
- Évolutions de Pig Connect Biosécurité
- Biosécurité lors du transport
- Devenir des viandes en cas de FPA
- Coordination du dispositif du ministère de l'Agriculture de prise en charge financière des audits biosécurité auprès des petits détenteurs de porcs et des éleveurs de sangliers
- Organisation et gouvernance en cas de crise sanitaire
- Zonage et compartimentation
- Définition des engagements et objectifs sur la sécurité sanitaire des élevages et des produits de la démarche RSO INAPORC
- Veille sur les actualités sanitaires

COMITÉ RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT... P. 30

- Moyens alloués au Comité Recherche et Développement
- Fonctionnement du comité Recherche et Développement
- Travail d'identification des besoins de connaissance et des travaux à mener en priorité en 2023
- Programme de R&D financé en 2023
- Restitutions de résultats d'études rendues disponibles en 2023

COMITÉ RSO... P. 33

- Séminaire RSO
- Organisation d'un tour des régions pour proposer la première version de la démarche RSO aux acteurs des territoires
- Présentation de la démarche à des ONG de protection animale et de l'environnement
- Organisation d'un séminaire de finalisation de la démarche RSO
- Communication de la démarche
- Définition du nom et de l'identité visuelle de la démarche RSO

COMITÉ EXPORT... P. 37

- Connaissance des marchés, veille économique et concurrentielle : la filière porcine française à l'international
- Nouveaux agréments et ouverture de nouveaux marchés
- Mise en avant de la filière porcine française à l'international : Participation à des salons professionnels internationaux
- INAPORC dans le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire

COMITÉ COMMUNICATION

Les objectifs d'Inaporc dans sa communication grand public sont de renforcer la place du Porc Français, développer la notoriété du logo, valoriser les atouts de nos produits, inciter à consommer Le Porc Français et promouvoir la filière.

Communiquer sur la viande de porc et les charcuteries Le Porc Français

► Un objectif de notoriété du logo

La campagne **« Typiquement vous. Typiquement bon ! »** se distingue par son territoire de communication ancré sur la vie quotidienne. Elle s'appuie sur les contenus créés par nos 4 influenceurs Le Porc Français qui publient tout au long de l'année leurs recettes et bons moments partagés autour du Porc Français.

► Une communication multicanale

La campagne est essentiellement digitale en deux vagues au printemps et à l'automne. Elle cible les responsables des achats 20-49 ans tout au long de leur parcours sur le web. Elle s'appuie sur des vidéos, des bannières et des habillages de pages sur les sites carrefours d'audience comme 20 mn, Ouest France, BFM TV, Leboncoin, 750g, Marmiton, Elle à Table, Youtube…

Campagne media digitale

Ces vagues médias ont généré
53 millions d'affichages et
3,3 millions de vues.

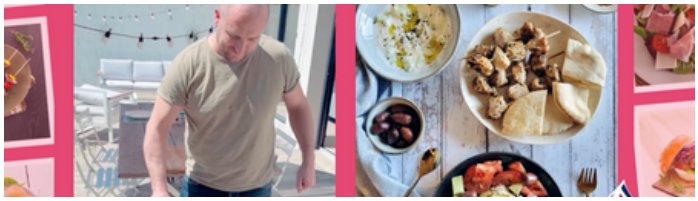

Partenariat avec 750g, le chef Xavier Pincemin et les humoristes Tania Dutel et Chicandier

Xavier Pincemin a proposé aux humoristes Tanial Dutel et Chicandier de refaire avec lui trois recettes innovantes autour de nos produits : le tacos choucroute, le burger de rillettes façon pulled pork et la rouelle qui pleure. Les vidéos ont été publiées sur les réseaux de 750g .

Les vidéos ont généré
3,5 millions d'affichages et 1,9 millions de vidéos vues.

Publications des influenceurs Le Porc Français

3 influenceurs & 112 publications
17,3 millions d'affichages
2 millions de vues & 60 000 interactions

chateau.leg0

Mummy fast

Julia Maufay

Notre équipe de 3 influenceurs a mis en ligne 112 publications tout au long de l'année et généré 17,3 millions d'affichages, 2 millions de vues et 60 milles interactions. Au-delà de la production de contenu, leurs publications poussées par Inaporc deviennent un levier de médiatisation en soi sur les réseaux sociaux pour Le Porc Français.

Performances globales 2023

99 millions d'affichages

7,2 millions de vidéos vues

Et bien sûr la communication se poursuit sur les comptes Instagram et Facebook Le Porc Français et **le site leporc.com et ses 2,5 millions de visites en 2023.** Le site a été revu en 2023 en simplifiant la navigation pour le grand public et en ajoutant une partie institutionnelle sur Inaporc et ses actions. **Le nouveau site a été éco-conçu**.

L'éco-conception mesure l'impact d'un site internet sur l'empreinte environnementale. Le site leporc.com a fait peau neuve en 2023 en intégrant cet indicateur. Ce dernier est passé d'un score de 56/100 à 76/100 donc + 20 points (passant d'une note C à une note B) !

► Une communication impactante

95% | **de notoriété assistée du logo Le Porc Français**

90% *Des sondés* | *Une image de qualité des produits à base de Porc Français*

89% *Des sondés* | *Une envie d'acheter les produits Le Porc Français*

81% *Des sondés* | *Une origine France qui rassure*

Mettre en lumière l'apprentissage dans les métiers de la filière

► Un partenariat avec Claire, influenceuse food

Au vu des difficultés de recrutement dans tous les maillons de la filière, la web-série a pour objectif de valoriser les métiers et perspectives de carrière, d'attirer des jeunes et d'améliorer l'image des métiers de la filière. Le concept repose sur un partenariat avec une jeune influenceuse food, FitClaire, qui part à la rencontre des apprentis sur leur lieu de travail. Le déclencheur de l'échange est la réalisation d'une recette avec l'apprenti et la conversation permet d'aborder l'apprentissage et le futur métier de l'apprenti.

DANS LA CUISINE DES APPRENTIS

▶ Quatre apprentis passionnés

Quelques morceaux choisis des échanges de nos apprentis avec Claire

Quentin, Apprenti technicien d'élevage dans l'alimentation animale

« Ce que je préfère dans ce métier, ce sont les visites en élevage, d'être au contact de l'éleveur et des animaux, et d'avoir vraiment un échange technique avec l'éleveur. »

Elouan, Apprenti éleveur de porcs

« J'ai toujours voulu faire ça, je ne me suis jamais posé la question de faire un autre métier, pour moi c'est une passion. »

« Moi j'aime bien être à l'extérieur, voir les animaux, les voir grandir, m'occuper d'eux. Pour moi c'est une fierté de produire une viande de qualité, parce que c'est un mérite de voir les gens satisfaits de ce qu'ils mangent et savoir que c'est nous qui l'avons fait. »

Guido, Apprenti boucher

« Rien de tel que servir les clients, les voir heureux. »

« A l'âge de 11 ans, j'étais décidé, je veux faire ce métier-là. J'ai travaillé chez un Meilleur Ouvrier de France qui m'a montré vraiment l'art de la boucherie française, tout ce qui était de plus beau dans la boucherie. C'est un métier passion. »

Titouan, Apprenti charcutier

« J'aime me lancer des défis, le métier est créatif, on s'amuse avec les produits. »

« J'ai toujours aimé cuisiner, depuis tout petit je cuisine, voilà c'est ma passion. C'est un métier de passionné, le charcutier. »

« La régularité c'est important parce que le client, ce qu'il veut, c'est goûter un produit. S'il tombe amoureux de ce produit, le lendemain il veut retourner dans sa boutique et avoir le même produit. »

► Une campagne de médiatisation impactante pour les 14-20 ans

Les vidéos ont été médiatisées auprès des 14-20 ans sur TikTok, Snapchat, YouTube et Instagram. Les résultats ont largement dépassé les prévisions, signe que le contenu rencontre l'intérêt des publics visés, avec un fort taux de jeunes qui cliquent sur la vidéo pour chercher des informations complémentaires.

Performances — **50 millions de contacts** — **+ 500 000 vues**

Les éleveurs de porcs sur Twitch

► Participer à des émissions en direct sur Twitch

Centre de Documentation des Métiers du Porc

Dans la poursuite de ses actions de mise en valeur du métier d'éleveur de porcs, le CDMP a fait participer 2 éleveurs à des émissions en live sur la plateforme Twitch. Cette plateforme diffuse des émissions en direct par des « streamers » auprès de leurs communautés. Elle a la particularité d'une grande interaction avec les abonnés qui posent leurs questions en direct dans le chat.

Lors d'un premier live, @Gastronogeek, auteur culinaire et candidat Top Chef**, a accueilli Sophie, éleveuse de porcs en Bretagne** puis lancé à ses invités un défi autour de la préparation maison de saucisses.

Le "live" a duré près de deux heures et **a fait l'objet d'un "best of"** sur les chaînes YouTube et Twitch de @Gastronogeek.

Pour le deuxième live, @Lebouseuh, youtubeur breton, a accueilli Hugo, futur éleveur en Normandie autour d'un défi en live gaming autour de la création d'un élevage de porcs sur le jeu vidéo Minecraft.

Le "live" a duré près de deux heures et a fait l'objet d'un "best of" sur les chaînes YouTube et Twitch de @Lebouzeuh.

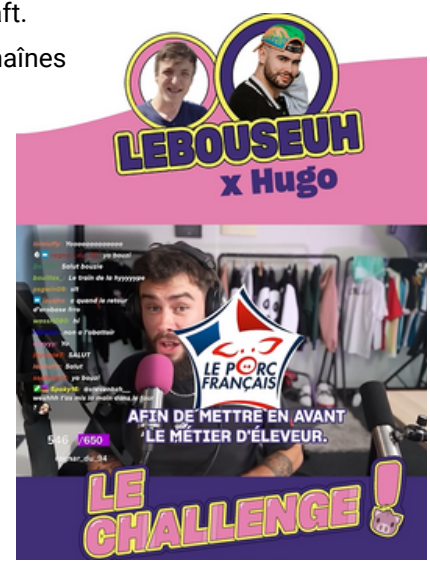

▶ Deux éleveurs qui font partager leurs convictions sur leur métier

Petit florilège des convictions que nos deux éleveurs Sophie et Hugo ont su faire passer sur les bons produits de la filière porcine française, le bien-être animal, leurs engagements et démarches en faveur de l'environnement, la consommation citoyenne…

"Je veille à assurer une bonne alimentation à mes animaux, première condition d'une bonne santé et donc d'une bonne qualité de produit pour le consommateur…"

"Les éleveurs s'engagent dans les économies d'énergie à travers des sites moins énergivores… par exemple, beaucoup d'éleveurs installent des panneaux photovoltaïques, utilisent des leds et s'appuient sur des systèmes de récupération de chaleur… à partir d'une production d'énergie renouvelable… pour réduire l'empreinte carbone, tout est bon avec le cochon !"

"…Ce que tu vois sur la table, là, c'est le résultat d'un travail bien fait, de qualité, réalisé par des éleveurs de porcs français qui aiment ce qu'ils font… des bons produits, ce sont des produits qui associent plaisir de bien manger et sécurité alimentaire"

"Pour savoir si la viande que l'on achète est d'origine française, il faut s'assurer que le logo "Porc Français, bleu, blanc rouge " est sur l'emballage… les consommateurs favorisent ainsi une démarche vertueuse d'économie circulaire…"

▶ Une campagne de médiatisation vers les 18-30 ans

Les vidéos ont été médiatisées sur YouTube, TikTok et Instagram

Performances — **2,3 millions de contacts** — **2 millions de vues**

Améliorer l'image de la filière par des relations presse pro-actives

Ce champ d'activité dont s'est dotée INAPORC vise trois objectifs complémentaires :

- La pédagogie pour présenter aux différentes cibles la réalité de la filière.
- La transparence en ouvrant la filière, en expliquant et en répondant aux demandes des journalistes.
- La ré-information permanente en combattant les idées reçues et les fausses informations.

▶ Communiqué de presse

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INAPORC

L'INTERPROFESSION PORCINE MOBILISÉE POUR PRÉSERVER LA FILIÈRE FRANÇAISE : PILIER DE LA SOUVERAINETÉ ET DE LA GASTRONOMIE DU PAYS

En 2023, INAPORC a publié 13 communiqués de presse notamment sur la souveraineté alimentaire du pays, la sauvegarde des filières d'élevage françaises ou encore sur la situation économique difficile des acteurs de la filière.

▶ Conférence de presse

Deux conférences de presse ont été organisées à l'occasion du Salon Internationale de l'Agriculture et de l'Assemblée Générale de l'interprofession le 7 juin. Ces derniers ont été l'occasion de rappeler l'importance des filières d'élevages dans la souveraineté et la gastronomie du pays.

▶ Retombées dans les médias

En plus des actions mises en place, plus de 30 interviews et reportages ont été organisés avec des journalistes des plus grands médias.

Le Monde

MATIÈRES PREMIÈRES
PAR LAURENCE GIRARD
Le porc vaut de l'or

Les Echos

IDÉES
L'élevage français, un bastion en danger

AFP

Les professionnels de l'élevage demandent "un plan de

Porcmag

AG Inaporc : « les Américains les Brésiliens n'attendent chose : exporter vers l'Europe »

LSA

Agriculture : Inaporc lance un manifeste pour la sauvegarde des filières d'élevage françaises

MARCHÉS

Filières animales : rassemblement inédit à l'AG d'Inaporc autour d'un manifeste pour l'élevage français

Cet engagement dans les relations presse a permis de générer :

1 599	613	2	1
Citations	Articles et Reportages	Passsages Radio	Passage TV

Les retombées sont pour 51 % dans la presse professionnelle et 49 % dans des médias généralistes.

Salon de l'Agriculture : promouvoir la filière auprès du grand public et des politiques

Le stand Inaporc est toujours au cœur du Village du Cochon dans le Hall 1. Le stand de l'interprofession accueille le public avec des jeux pédagogiques sur l'alimentation des animaux et l'élevage de porcs grâce au témoignage d'éleveurs et avec le concours d'étudiants de l'Agro.
Les dégustations de charcuteries sont aussi très appréciées grâce aux démonstrations des apprentis du Ceproc et aux animateurs régionaux qui font goûter leurs produits aux visiteurs.

Le Salon est aussi l'occasion d'échanges privilégiés avec les décideurs politiques : le Président de la République, le Ministre de l'Agriculture, les Commissions économiques de l'Assemblée Nationale et du Sénat ou encore des députés européens.

Le stand Inaporc permet aussi d'accueillir les délégations étrangères pour promouvoir l'excellence de la filière française. Nous avons ainsi pu recevoir en particulier l'Ambassadeur de Chine.

COMMISSION RHF

Inaporc et Interbev se sont associées pour élaborer et mettre à disposition un catalogue des viandes et charcuteries destinées à la RHD. L'objectif est une aide au sourcing pour les acheteurs de la RHD afin qu'ils puissent identifier l'offre qu'ils recherchent.

Catalogue des viandes et charcuteries pour la RHD : viandes-rhd.fr

Le catalogue permet une recherche multicritères sur une base de données en ligne : il permet de trouver des fournisseurs dans sa région et au-delà, d'avoir accès à leur gamme de produits, à leur engagement dans les démarches Le Porc Français, des marques régionales ou des signes officiels de qualité mais aussi les types de morceaux et de produits, leur conditionnement etc… Le catalogue ne référence pas de prix et ne permet pas de passer des commandes, il ne s'agit pas d'une plateforme commerciale.

Lancé en fin d'année 2021, **le site viandes-rhd.fr** compte en 2023 plus de 1 700 références de viande de porc et 2 200 références de charcuteries. Il a bénéficié d'une mise à jour en 2023 permettant notamment de centraliser les différents outils développés pour les acteurs de la restauration collective comme les fiches techniques sur les viandes et charcuteries

2 200 Réf. de charcuteries
1 700 Réf. de viande

Travaux en cours

La Commission RHF a initié un travail pour recenser les caractéristiques des viandes de porc et charcuteries françaises afin d'aider les opérateurs de la restauration collective à préparer les critères de leurs appels d'offres.
Le recensement est en cours et se matérialisera notamment en 2024 par une mise à jour des fiches techniques viandes et charcuteries mettant en avant ces critères.

Une mise à jour de l'étude menée par l'IFIP sur les données 2018 sur la caractérisation du marché de la RHD **pour les produits de notre filière est également en cours** sur les données 2021.
Elle sera finalisée dans le courant de l'année 2024.

COMITÉ QUALITÉ

Le Comité Qualité a pour principale mission de gérer les démarches qualité créées par les opérateurs de la filière porcine : historiquement VPF « Viande de Porc Française », QT « Qualité Traçabilité » et depuis plusieurs années le projet de nouvelle démarche « Le Porc Français ».

Les critères qui constituent ces démarches sont positionnés comme le socle de base des savoir-faire des opérateurs de la filière porcine française : bonnes pratiques et traçabilité. Aussi, un des objectifs du Comité Qualité est de faire des propositions au Conseil d'Administration d'INAPORC d'évolution du contenu des cahiers des charges afin de répondre aux attentes des consommateurs et des citoyens.

Activité du Comité Qualité en 2023 et début 2024

L'activité du Comité Qualité en 2023 et début 2024 a principalement consisté en la poursuite du déploiement de la nouvelle démarche socle de base « Le Porc Français », dans le prolongement des travaux initiés auparavant.

► Rappel du contexte et de l'historique

La seule exigence correspondant au logo « Le Porc Français » est l'origine française des animaux et la traçabilité de celle-ci jusqu'au produit remis au consommateur, c'est-à-dire **la démarche « VPF - Viande de Porc Française »** garantissant des produits issus d'animaux nés, élevés, abattus et transformés le cas échéant en France.

La grande majorité des éleveurs respecte également un ensemble de bonnes pratiques d'élevage correspondant à la **démarche appelée « QT – Qualité Traçabilité »**, qui n'est actuellement valorisée par aucun logo auprès du consommateur.

Tenant compte de l'évolution des attentes des consommateurs, les représentants professionnels ont souhaité faire évoluer ces démarches de la filière, en créant **une nouvelle démarche appelée « Le Porc Français »** constituée des critères suivants, formant son cahier des charges :

- **L'exigence sur l'origine française des animaux et la traçabilité** : critères repris de l'actuelle démarche VPF.
- **Les bonnes pratiques d'élevage** garantissant la sécurité sanitaire et la sécurité des aliments : critères repris de l'actuelle démarche QT.
- **Des critères nouveaux répondant aux attentes sociétales**, dont des critères estimés incontournables pour la bientraitance animale.

► Travaux réalisés en 2023 et début 2024

L'activité du Comité Qualité en 2023 et début 2024 a principalement consisté en la poursuite du déploiement de la nouvelle démarche socle de base « Le Porc Français », dans le prolongement des travaux initiés auparavant.

Déploiement de la démarche auprès des opérateurs de la production

Les fédérations professionnelles d'INAPORC, et en particulier les fédérations du Collège Production ont poursuivi les efforts de déploiement au travers du référencement des éleveurs dans la démarche. Des points réguliers ont été faits en Comité Qualité puis en Conseil d'Administration d'INAPORC en 2023 et début 2024 sur ce dossier.

Pour cela, les nouveaux critères ont été ajoutés aux audits qualité déjà prévus dans le plan de contrôle de la démarche QT, et une consolidation des informations a été structurée par INAPORC afin de pouvoir exprimer les résultats en nombre d'élevages et en part du volume de production.

Tenant compte de ce suivi et de l'avancement des référencements, le Conseil d'Administration a décidé que le lancement effectif de la nouvelle démarche « Le Porc Français » aurait lieu au 1er juillet 2024.

Par lancement effectif, il est entendu que la démarche QT continue en parallèle à exister jusqu'à fin 2024 avant de disparaitre. La démarche VPF continuera quant à elle d'exister.
Les deux démarches VPF et Le Porc Français permettront l'apposition du logo « Le Porc Français » sur les produits répondant aux critères de l'une ou l'autre de ces démarches.

Informatisation des contrôles en élevage

Les contrôles annuels prévus dans la démarche sont générateurs d'un grand volume de données au niveau des sites d'élevage, qui sont utilisées par les structures qui gèrent la démarche pour le compte des éleveurs, chacune à leur niveau : Organisations de Producteurs, Organismes Certificateurs, Associations Régionales Porcines, BDPORC et INAPORC. Cette gestion nécessite d'établir des statuts de référencement pour les sites d'élevage, de surveiller des délais, d'établir des bilans de situation, etc…

Afin de faciliter la gestion des informations pour tous les opérateurs, un outil informatique avait été financé par INAPORC et rendu disponible pour les opérateurs en mai 2022. **Cet outil se compose** :

* **D'une application nomade**, utilisable sur smartphone ou tablette, pour saisir les informations issues des contrôles en élevage. Cette application fournit toutes les informations nécessaires et des aides à l'utilisateur.
* **D'une interface web** permet d'accéder en bureau à ces informations et d'en faciliter la gestion.

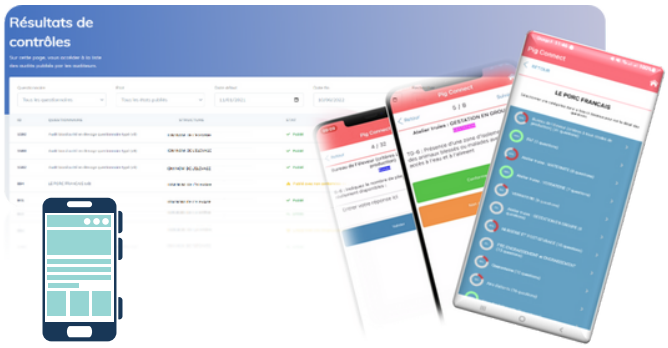

En 2023 et début 2024, des développements complémentaires ont été réalisés pour améliorer encore l'outil pour les acteurs de terrain et faciliter le référencement des éleveurs dans la nouvelle démarche Le Porc Français.

Bilan du référencement VPF des entreprises de l'aval

Total entreprises référencées VPF au 15 mai 2024	Activités
34	**Abattoirs / abattoirs-découpes attenantes**
39	**Abattoirs prestataires de service**
150	**Ateliers de découpe** (séparés de l'abattoir)
134	**Négoce ou Préparation-conditionnement**
316	**Ateliers de transformation**
673	**Total sites à l'aval de la filière porcine**

Le Porc Français dans la stratégie de responsabilité sociétale d'INAPORC

INAPORC a travaillé en 2023 et début 2024 à la structuration d'une stratégie de responsabilité sociétale reposant sur des engagements à horizon 2035, visant pour certains à agir pour garantir une offre suffisante de porc français rentable et équitable. Pour se fixer des objectifs, il était indispensable de disposer d'un état des lieux à date de l'offre « Le Porc Français ».

Or, depuis 2010, INAPORC réalisait régulièrement des suivis de l'étiquetage de l'origine.

L'indication de l'origine étant devenue obligatoire en 2017, cette année 2017 avait marqué la dernière campagne de suivi massif réalisée par INAPORC.

La méthode pour ce nouveau suivi s'est focalisée sur la **mesure du taux de présence du logo « Le Porc Français » sur les façades des rayons LS en réfrigéré** dans 123 points de vente répartis sur la France entière (hors Corse), parmi 23 enseignes et formats d'enseignes appartenant aux 7 principaux groupes distributeurs, ainsi que Lidl et Aldi, et Biocoop.

21 août 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 18 sur 48

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Décret n° 2016-1137 du 19 août 2016 relatif à l'indication de l'origine du lait et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédient

NOR : AGRT1607764D

Publics concernés : consommateurs ; professionnels de l'agroalimentaire ; distributeurs de produits agricoles

En 2022, l'obligation réglementaire étant devenue caduque, le Conseil d'Administration d'INAPORC avait demandé de relancer le suivi et de **mesurer à la fois la fréquence de découverte du logo « Le Porc Français » en linéaires et l'origine des viandes lorsque celle-ci n'était pas identifiée avec le logo « Le Porc Français »**. C'est ce travail qui a été utilisé pour servir les travaux liés à la structuration de la démarche RSO d'INAPORC.

Ce sont en tout 4 547 références différentes décrites, observées sur plus de 36 000 espaces de vente.

Le tableau suivant présente le résultat global de ce nouveau suivi :

RESULTAT TOUS PRODUITS DE CHARCUTERIE

Type origine / Type marque	Part des références qui indiquent : le logo Le Porc Français	autre indication « OF »	indication UE	aucune mention	Part des produits qui indiquent l'origine de la viande
MDD	61,7 %	14,6 %	22,2 %	1,5 %	98,5 % (*)
MN	37,7 %	20,6 %	31,2 %	10,5 %	89,5 % (*)
PP	29,7 %	13,9 %	55,9 %	0,5 %	99,5 % (*)
total	**47,4 %**	**17,8 %**	**28,5 %**	**6,3 %**	**93,7 % (*)**

1 / 2 = logo Le Porc Français

≈ 2 / 3 des références toutes indications « Origine France »

≈ 94 % des références indiquent une origine

(*) Total part des références qui indiquent l'origine de la viande = Le porc Français + OF + UE

En comparaison avec le dernier suivi massif de 2017, l'étiquetage de l'origine est en très forte progression comme le montre le tableau suivant :

Évolution (absolue en différence de points)

Type origine / Type marque	Evolution de la part des références qui indiquent : le logo Le Porc Français	autre indication « OF »	indication UE	aucune mention	Evolution de la part des produits qui indiquent l'origine de la viande
MDD	+ 33,9	- 12,4	- 15,8	- 5,8	+ 5,8 (*)
MN	+ 19,1	- 8,2	+ 2,6	- 13,4	+ 13,4 (*)
PP	+ 8,8	+ 1,8	- 4,2	- 6,4	+ 6,4 (*)
Évolution absolue	+ 25,1	- 9,7	- 5,1	- 10,4	+ 10,4 (*)

Ce résultat global peut aussi être exprimé en nombre de facings, c'est-à-dire en nombre d'espaces de vente dans les linéaires :

RESULTAT TOUS PRODUITS DE CHARCUTERIE

Type origine / Type marque	Part des références qui indiquent : le logo Le Porc Français	autre indication « OF »	indication UE	aucune mention	Part des produits qui indiquent l'origine de la viande
MDD	70,8%	10,3%	18,3%	0,7%	99,9 % (*)
MN	37,8%	9,7%	45,9%	6,5%	93,5 % (*)
PP	37,7%	9,9%	52,0%	0,4%	99,6 % (*)
total	**51,7%**	**10,0%**	**34,6%**	**3,7%**	**96,3 %** (*)

(*) Total part des références qui indiquent l'origine de la viande = Le porc Français + OF + UE

1 espace sur 2 = logo Le Porc Français

≈ 6 espaces sur 10 comportent des produits dont la viande est « OF »

≈ 96 % des espaces de ventes comportent une référence qui indique l'origine

Finalement, ce nouveau suivi a permis d'éclairer les fédérations membres d'INAPORC quant aux objectifs à se donner au sein de la filière pour éviter le recul du logo « Le Porc Français ».

demain le PORC
TOUS ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE ET DURABLE

Pour cela, la filière porcine française s'engage à :

► Garantir la souveraineté alimentaire avec une autosuffisance de minimum 100% ;

► Maintenir au moins un produit sur deux portant le logo « Le Porc Français » en linéaires.

BIENTRAITANCE ANIMALE

En 2023, trois principaux sujets de bientraitance animale ont rythmé l'activité d'INAPORC :

- **la poursuite des travaux initiés par la filière porcine française depuis plusieurs années relatifs aux sujets castration, caudectomie et mise à mort d'urgence en élevage,**
- **la révision de la réglementation européenne sur la bientraitance animale,**
- **la poursuite du déploiement du diagnostic interprofessionnel de la bientraitance des porcins à l'abattoir.**

Poursuite des travaux castration, caudectomie et mise à mort

La filière porcine française est engagée depuis de nombreuses années sur les différents grands enjeux porcins en termes de bientraitance animale. Ainsi, un plan national de lutte contre la caudectomie en routine a été déployé depuis 2018 pour tenter de trouver des solutions aux problèmes de caudophagie qui peuvent survenir en élevage porcin.

Par ailleurs, **depuis le 1er janvier 2022, la France est l'un des seuls pays européens à avoir interdit la castration à vif des porcelets**. Si la castration est pratiquée, elle est réalisée sous anesthésie locale et analgésie. Les autres alternatives disponibles en France sont la production de mâles entiers (40% des mâles à fin 2023) et l'immunocastration (3% des mâles).

La filière porcine française continue de demander en plus de ces alternatives l'accès à la castration sous anesthésie générale à l'isoflurane, à l'image de ce qui est pratiqué en Suisse et en Allemagne.

Enfin, la filière porcine française s'est investie depuis de nombreuses années sur la mise à mort d'urgence en élevage en proposant, il y a près de 10 ans, un guide pratique à destination des éleveurs, dans l'objectif d'accompagner leur formation sur le sujet. La diffusion de ce guide n'avait jusqu'alors pas pu être réalisée. En effet, l'appellation de guide posait des difficultés de validation par les pouvoirs publics, lui préférant le terme de manuel, mais c'est surtout un vide juridique sur l'abattage hors établissement spécialisé qui bloquait les travaux sur la mise à mort d'urgence en élevage.

Ce vide juridique a été levé par le Décret n° 2022-137 du 5 février 2022 permettant la reprise des discussions sur le sujet.

Décret n° 2022-137 du 5 février 2022 relatif à l'interdiction de mise à mort des poussins des lignées de l'espèce Gallus gallus destinées à la production d'œufs de consommation et à la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort en dehors des établissements d'abattage

Dernière mise à jour des données de ce texte : 07 février 2022
NOR : AGRG2136495D
JORF n°0031 du 6 février 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

En 2023 et début 2024, les travaux se sont donc poursuivis sur ces grands enjeux. Un point de leur avancement à date est présenté dans le tableau ci-après.

Castration sous anesthésie locale	• Prolongation du Centre de Ressources CastraBEA hébergé sur le site de l'IFIP pour mettre à disposition des parties prenantes toutes les connaissances relatives aux alternatives anesthésie locale, mâle entier et immunocastration. • A fin 2023, 5 667 formations à la castration réalisées dont 58% d'éleveurs (3 267), ce qui correspond à la part attendue en poursuite de la castration. • Aide FranceAgriMer en 2023 pour la formation sur site par les vétérinaires. • Travaux prévus en 2024 sur l'amélioration du protocole d'anesthésie locale via des tests de nouveaux produits anesthésiques. • Délégation de l'acte vétérinaire uniquement pour les éleveurs et leurs salariés : la possibilité de modifier le texte pour des équipes volantes qui viendraient en élevage est soumise en 2024 à arbitrage du ministère de l'Agriculture. • Inspections annoncées par les pouvoirs publics dès 2024 avec sanctions en cas de non-respect de la réglementation.
Castration sous anesthésie générale à l'isoflurane	• Mission du CGAAER en Allemagne et Suisse, complétée par des questions à d'autres pays via l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire. • Le sujet reste cristallisé, la mission CGAAER posant la question d'un protocole renforcé avec double anesthésie et les vétérinaires restant opposés à l'ouverture de l'anesthésie générale aux éleveurs, mettant en avant l'impact GES et le risque toxicité pour les opérateurs. Les professionnels de la filière porcine continuent de demander l'accès à cette alternative dans les mêmes conditions que l'Allemagne et la Suisse pour ne pas faire l'objet de distorsion de concurrence. • Le sujet est désormais soumis à l'arbitrage du ministère de l'Agriculture.
Lutte contre la caudectomie en routine	• En 2023, un projet d'essais en élevages commerciaux porté par LCA-IFIP-SNGTV/AVPO a été lancé (projet C3PO), financé à hauteur de 100 000 € par INAPORC et 100 000 € par la DGAL. Ses résultats sont attendus pour 2026. • Les travaux se poursuivent en 2024 avec l'administration sur les infirmeries et sur d'autres facteurs de risques de caudophagie (sols, ambiance…). • Inspections annoncées par les pouvoirs publics dès 2024 avec sanctions en cas d'absence de preuves de non-routine (fiches monitoring…). • A noter en 2023 : le dénouement positif du procès en appel du GAEC qui avait été condamné pour caudectomie en routine en 2022 et qui a été relaxé. L'objectif était de faire comprendre à la justice que la pratique de la caudectomie n'est pas spécifique de l'élevage incriminé ou du système d'élevage français, mais reste majoritaire en Europe pour pallier l'absence de solutions concrètes face à des problèmes de caudophagie en élevage de porcs
Mise à mort d'urgence en élevage	• « Guide » ou « manuel » mise à mort intégré en 2023 au Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène dans l'objectif de faciliter son déploiement. • Administration désormais favorable à la diffusion de ce guide / manuel. Des groupes de travail se tiendront sur le sujet en 2024 pour vérifier que le contenu du document est toujours d'actualité et convient bien à toutes les parties prenantes et à l'administration, et pour discuter de son déploiement terrain. • Début 2024, lancement du projet Casdar COURAGE porté par l'IFIP et qui se concentrera sur ce sujet et la recherche d'alternatives. INAPORC est associée au COPIL de ce projet qui couvre aussi les petits ruminants.

Les travaux se poursuivent en 2024 sur ces sujets. Différents groupes de travail ont ainsi été relancés par l'administration française avec un bilan attendu à l'automne 2024.

Révision de la réglementation européenne bientraitance animale

Dans la suite des avis EFSA de 2022 abordés dans le précédent rapport d'activité d'INAPORC, de nombreux travaux relatifs à la bientraitance animale ont marqué l'actualité en 2023. **Ainsi, avec la perspective d'une proposition législative européenne annoncée pour 2023 sur les thématiques de l'élevage, du transport, de l'abattage et de l'étiquetage bien-être animal, des concertations ont été lancées par les pouvoirs publics français dès début 2023**. Le sujet de l'abattage n'a pas été abordé lors de ces concertations nationales et a été renvoyé au Comité National d'Ethique des Abattoirs. En revanche, des groupes de travail ont porté sur les trois autres sujets, ainsi que sur l'accompagnement et la valorisation de la transition.

Afin de s'appuyer sur des éléments économiques solides lors de ces concertations, INAPORC a demandé dès début 2023 à l'IFIP une étude d'impact de la potentielle révision de la réglementation européenne, en s'appuyant d'une part sur les options figurant dans les avis EFSA de 2022, et d'autre part sur les fuites bruxelloises quant aux options en discussion au niveau européen. Cela a permis d'aboutir rapidement au premier semestre 2023 à des notes de positionnement d'INAPORC s'appuyant sur les chiffrages de l'IFIP.

Ces notes de positionnement, disponibles en amont des propositions législatives attendues de la part de la Commission européenne, ont aussi permis d'alimenter la nouvelle stratégie de lobbying d'INAPORC. En effet, en janvier 2023, le Conseil d'Administration d'INAPORC a validé la mise en place d'un lobbying européen en se faisant accompagner du Cabinet bruxellois Aliénor. Le sujet de la bientraitance animale a été un élément phare de ce lobbying en 2023.

Le lobbying INAPORC mené en 2023 a posé les bases d'une stratégie d'influence sur le dossier de la bientraitance animale, permettant de rencontrer et sensibiliser les décideurs clés en amont de la proposition législative. Ceci couplé aux actions concertées des organisations européennes du secteur de l'élevage a permis de retarder l'adoption par la Commission européenne de ses différentes propositions législatives. **Ainsi, en lieu et place de quatre propositions attendues sur l'élevage, le transport, l'abattage et l'étiquetage, c'est finalement une unique proposition législative relative au transport que la Commission européenne a publié début décembre 2023**.

Ce sont ainsi 10 réunions qui ont pu être organisées à Bruxelles en 2023 avec des eurodéputés ou leurs conseillers politiques, les services techniques de la DG Santé de la Commission européenne en charge de la bientraitance animale, la conseillère bientraitance animale du cabinet du Commissaire à l'agriculture, ou encore la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne en charge de l'agriculture. La filière porcine française a également pu participer à un évènement de l'Eurodéputée Irène Tolleret au Parlement sur les perspectives de la filière porcine européenne, en présence de la Commission européenne et des homologues européens, sur les sujets bientraitance animale et IED.

INAPORC a poursuivi début 2024 ses travaux pour aboutir à des messages-clés de la filière porcine française sur le transport, ainsi qu'à une note de positionnement multifilières d'élevage au niveau français. Cela a permis d'alimenter une consultation publique ouverte par la Commission européenne, ainsi que les différents décideurs politiques français et européens.

Le Parlement a stoppé ses travaux fin avril 2024 en raison des élections européennes de juin. **Il s'agira désormais de rester en veille quant aux décisions du futur Parlement européen post-élections et de la Hongrie qui prendra la Présidence du Conseil des Ministres européen au 1er juillet 2024** pour savoir s'ils inscriront la bientraitance animale dans leurs priorités de travail.

Déploiement du diagnostic de bientraitance des porcs à l'abattoir

Pour rappel, INAPORC a déployé depuis 2021 un diagnostic interprofessionnel permettant d'évaluer la bientraitance des porcins à l'abattoir, inspiré de travaux similaires menés dans la filière bovine, mais tenant compte des spécificités porcines. **Il concerne l'abattage des porcins de tous âges. Il couvre la bientraitance des animaux du déchargement jusqu'à leur mise à mort, ainsi que tous les modes d'étourdissement autorisés par la réglementation pour les porcins.**
Une liste d'indicateurs (règlementaires, recommandations interprofessionnelles, documentaires) a été établie en concertation avec les parties prenantes. Une grille de diagnostic permet d'attribuer une note centrée sur l'animal à chacun de ces indicateurs selon des critères définis dans un référentiel associé. Il en résulte un plan d'amélioration élaboré conjointement entre l'auditeur et l'exploitant. **Pour être reconnu, le diagnostic est obligatoirement réalisé par un auditeur habilité**. **A date de juin 2024, 6 auditeurs sont habilités pour réaliser les audits INAPORC**.
Le bilan des réalisations depuis l'existence du diagnostic est présenté ci-après.

Nombre d'abattoirs ayant réalisé un diagnostic bientraitance animale INAPORC

2021 *(à compter de mai)*	2022	2023
9 abattoirs	19 abattoirs	15 abattoirs
Soit 6,2 % des abattoirs	**Soit 13,3 % des abattoirs**	**Soit 10,5 % des abattoirs**

Part des abattages français ayant réalisé au moins un audit INAPORC depuis 2021

Nombre de têtes abattues (source BDPORC)			
Porcelets	Porcs charcutiers	Réformes	**TOTAL PORCINS**
40 972	12 975 292	169 935	13 186 199
37,2 %	**58,1 %**	**53,5 %**	**58 %**

Ce diagnostic présente l'intérêt de constituer une grille interprofessionnelle de référence avec une généralisation du contrôle par des auditeurs tiers experts de la protection animale, un système de notation complet, une gestion des actions correctives, une synthèse et une transmission des résultats aux partenaires commerciaux demandeurs.
C'est donc un outil à disposition des abattoirs pour identifier les bonnes pratiques et pistes de progrès en vue des contrôles officiels, tout en apportant des garanties aux clients en réponse aux attentes sociétales.

Début 2024, plusieurs travaux ont été entamés pour améliorer ce diagnostic et le rendre accessible à l'ensemble des abattoirs. En effet, le coût de l'audit pour certains abattoirs de petite taille ou mixtes (abattant les espèces porcines et ruminantes) se révèle dissuasif.

INAPORC et Interbev ont travaillé à fusionner les diagnostics porcin, bovin et petits ruminants en une seule grille **afin de faciliter le travail des auditeurs et ainsi minimiser au maximum le temps passé et donc le coût des audits**.
De même, des contacts ont été pris par les deux interprofessions avec l'administration afin d'évaluer la possibilité d'obtenir des accompagnements financiers pour la réalisation des audits.

Enfin, afin de contribuer à la diffusion et au déploiement de l'outil de diagnostic interprofessionnel en le portant à la connaissance des opérateurs, des documents de communication ont été réalisés. Ils expliquent les raisons de la mise en place d'un diagnostic interprofessionnel, en quoi consiste ce diagnostic et décrivent l'intérêt que peuvent trouver les abattoirs et leurs partenaires commerciaux dans la réalisation du diagnostic.

INAPORC Interbev

TROIS BONNES RAISONS
de réaliser un diagnostic interprofessionnel d'évaluation de la bientraitance animale à l'abattoir

En France, les abattoirs sont soumis à de nombreux contrôles de la part des services vétérinaires de l'Etat pour vérifier le respect de la bientraitance animale avant et pendant l'abattage. En interne, vos responsables Protection Animale (RPA) supervisent la bonne gestion des animaux, réalisent des autocontrôles et proposent des actions correctives dans une logique d'amélioration continue.

Alors pourquoi réaliser tout de même le diagnostic interprofessionnel dans votre établissement ?
Les filières vous donnent trois raisons :

INAPORC Interbev

LE DIAGNOSTIC INTERPROFESSIONNEL
de la bientraitance animale à l'abattoir

Méconnu, souvent décrié, l'abattage est au coeur des préoccupations des consommateurs et, plus largement, des citoyens. Dans le cadre de leur stratégie de Responsabilité Sociétale, les filières s'engagent à améliorer le bien-être et la bientraitance animale de l'élevage à la mise à mort des animaux. A ce titre, les fédérations des filières viandes de boucherie ont élaboré à partir de 2020 un diagnostic de la bientraitance animale en abattoir.

Un diagnostic pour qui ?

Pour tous les abattoirs souhaitant renforcer leur démarche de progrès et accueillant des animaux des espèces :
• Ovine et caprine • Bovine • Porcine

INAPORC Interbev

QUATRE AVANTAGES DE TRAVAILLER
AVEC DES ABATTOIRS **impliqués dans la démarche de diagnostic interprofessionnel d'évaluation de la bientraitance animale à l'abattoir**

En France, les abattoirs sont soumis à de nombreux contrôles de la part des services vétérinaires de l'Etat pour vérifier le respect de la bientraitance animale avant et pendant l'abattage. Dans les abattoirs, les Responsables Protection Animale (RPA) supervisent la bonne gestion des animaux, réalisent des autocontrôles et proposent des actions correctives dans une logique d'amélioration continue.

En tant que partenaire commercial, quel est votre intérêt à travailler avec des abattoirs ayant réalisé un diagnostic interprofessionnel de la bientraitance animale dans leur établissement ?
Les filières vous donnent quatre avantages :

La bientraitance animale, pilier de la stratégie RSO d'INAPORC

INAPORC a travaillé en 2023 et 2024 à la structuration d'une stratégie de responsabilité sociétale reposant sur des engagements à horizon 2035, visant pour certains à agir pour la bientraitance animale. Avec la démarche RSO d'INAPORC « demain le PORC », la volonté de la filière est de renforcer la bientraitance animale, en proposant des engagements sur l'élevage, le transport et l'abattage.

demain le PORC
TOUS ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE ET DURABLE

Pour cela, la filière porcine française s'engage à :

► 50% des truies en bâtiments liberté (verraterie et maternité) en 2035 ;

► Equiper les camions de brumisation ou ventilation ou abreuvement d'ici 2035 pour les transports de plus de 4h30 ;

► 100% des volumes abattus dans un abattoir ayant réalisé un diagnostic bientraitance animale INAPORC en 2030.

COMITÉ SÉCURITÉ SANITAIRE

Depuis l'apparition des premiers cas de FPA en 2018 en Chine et en Belgique, en Allemagne (septembre 2020) et en Italie (janvier 2022), Inaporc et l'ANSP se sont fortement investi sur le sujet de la FPA afin de suivre l'évolution de la maladie en Asie et dans les pays européens, mettre en place des actions en France pour protéger les élevages et la filière dans son ensemble et se préparer à une éventuelle crise sanitaire.

Construction de la stratégie nationale biosécurité en élevage de porc

La propagation de la Fièvre Porcine Africaine (FPA) en Asie et chez nos voisins européens met en évidence l'importance de la mise en place d'une stratégie collective fondée sur la biosécurité afin de protéger le plus efficacement possible l'ensemble des exploitations porcines françaises et ainsi la filière dans sa globalité.

Après plus de 3 ans de déploiement de l'application Pig Connect Biosécurité, sur la base du volontariat, 6 944 sites d'élevage en activité ont été audités au moins une fois. Ces sites d'élevage représentent 49% des sites professionnels (c'est-à-dire déclarés dans BD PORC en production de rente, sélection, multiplication ou centre insémination) et 85 % du volume de la production porcine (calcul effectué sur la base des animaux abattus en 2023, données actualisées au 26/03/2024).

Pig Connect BIOSÉCURITÉ
L'APPLI D'AUDIT SUR LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE

6 944 sites d'élevage audités

49% des sites professionnels

85 % du volume de la production porcine

Les taux de réalisation sont variables selon les régions, ces différences s'expliquant en partie par le taux d'éleveurs indépendants.
En effet, les sites d'élevages ayant déjà eu au moins un audit Pig Connect Biosécurité représentent :

- **80 % des sites d'élevage** adhérents à une **organisation de producteurs** ;
- **13,5 % des sites d'élevages** déclarés **indépendants** dans BD PORC ;
- **12 % des sites d'élevage** ayant un **accès plein-air** sur au moins un stade physiologique.

Le déploiement majoritaire des audits Pig Connect Biosécurité auprès des éleveurs en organisation de producteurs s'explique principalement par une raison financière : les techniciens des organisations de producteurs présentent cet audit à leurs adhérents comme un service, qui n'est pas directement facturé à la fin de la visite mais facturé dans le cadre de la prestation globale proposée par l'organisation de producteurs à ses adhérents.
Les éleveurs indépendants, s'ils souhaitent un audit, doivent faire appel à un vétérinaire ou expert bénéficiant d'un statut « auditeur habilité Pig Connect Biosécurité ». Ce service sera facturé par l'auditeur. Les éleveurs ne semblent aujourd'hui pas prêts à payer un audit biosécurité qui n'est pas obligatoire.

Pig Connect BIOSÉCURITÉ
L'APPLI D'AUDIT SUR LA BIOSÉCURITÉ EN ÉLEVAGE

65 % des sites d'élevage audités ont + de 90 % de réponses conformes

L'analyse des résultats globaux montre également que 65 % des sites d'élevage audités (avec un audit complet) ont plus de 90 % de réponses conformes et que plus de 20% des sites audités sont conformes aux items prioritaires. Ces résultats sont encourageants mais doivent être consolidés.

Ces éléments mettent en avant la nécessité de poursuivre l'accompagnement auprès de tous les éleveurs afin d'améliorer le niveau de global de biosécurité des élevages porcins français.
C'est pourquoi l'ANSP et INAPORC proposent que la réalisation d'audits Pig Connect Biosécurité soit rendue obligatoire par un accord interprofessionnel étendu.
Il est souhaité que les éleveurs puissent bénéficier d'un accompagnement dans la durée sur la biosécurité permettant ainsi une élévation individuelle et collective du niveau de biosécurité des élevages. Il est proposé que cet audit obligatoire soit financé par les éleveurs et que la fréquence de réalisation des audits de contrôle soit conditionnée au résultat de l'audit.

Afin d'inciter les éleveurs à respecter cette obligation, l'ANSP et INAPORC proposent que soit prélevée une contribution financière sur les porcs abattus en provenance des sites d'élevage qui ne respectent pas l'obligation d'audit.

Un projet d'accord interprofessionnel a été rédigé à l'automne 2023 et son contenu est en cours de discussion et négociations avec les services du ministère de l'Agriculture et la DGCCRF en vue de son extension.

Evolutions de Pig Connect Biosécurité

Afin de faciliter la mise en œuvre du projet d'accord interprofessionnel présenté ci-dessus, l'ANSP, en lien avec INAPORC, a souhaité faire évoluer la présentation des résultats des audits Pig Connect Biosécurité. En complément de la note globale qui sera toujours indiquée, **3 niveaux de conformité sont désormais définis et visibles depuis avril 2024** par les éleveurs, leur organisation de producteurs (si l'éleveur adhère à une OP), les auditeurs, les associations régionales sanitaires porcines et l'ANSP :

Audit biosécurité non-conforme

Une ou plusieurs réponses aux questions relatives aux items prioritaires « non-conformité majeure DGAl » et « Vigilance FPA » sont non-conformes

Audit biosécurité satisfaisant

Toutes les réponses aux questions relatives aux items prioritaires « non-conformité majeure DGAl » et « Vigilance FPA » sont conformes

Audit biosécurité conforme

Toutes les réponses aux questions relatives aux items prioritaires « non-conformité majeure DGAl » et « Vigilance FPA » sont conformes et plus de 90 % des réponses sur l'ensemble des items de l'audit sont conformes

Une troisième mise à jour de la grille d'audit (intitulée v10 sur l'application) a également été réalisée.
La principale modification étant que toutes les questions notées sont désormais obligatoires, c'est-à-dire qu'il n'est plus possible de valider un audit incomplet.

Biosécurité lors du transport

Le transport des porcs est l'un des principaux risques de transmission de maladies entre pays, régions ou élevages. La situation sanitaire européenne vis-à-vis de la FPA, mais aussi de la Diarrhée Epidémique Porcine (DEP), doit collectivement nous inciter à renforcer les mesures de biosécurité lors du transport, et en particulier le nettoyage-désinfection des camions de transport d'animaux.

Pour cela, l'ANSP et INAPORC coordonnent, avec l'expertise technique de l'IFIP, le déploiement d'un plan d'action sur l'ensemble du territoire visant à sécuriser le transport des porcs.

Ce plan d'action s'articule autour de deux actions :

- ► Recensement de l'ensemble des aires de lavage permettant de réaliser un nettoyage/désinfection des camions de transport de porcs.
- ► Organisation d'une campagne d'audits des aires de lavage de camions de transport de porcs.

En 2023, le travail a été axé sur :

- La réalisation de nouveaux audits d'aires de lavage : 15 nouveaux audits d'aires de lavage en abattoir ou hors abattoir ont été réalisés en 2023 par l'IFIP.
- L'organisation, par l'IFIP, de trois formations d'experts « réaliser un audit d'une aire de lavage de camions de transport de porcs » : ces formations ont été financées par l'ANSP et ont permis de former 24 experts en 2023 et 50 experts en tout depuis 2021 ;
- Le déploiement de l'application d'audit Pig Connect Biosécurité Transport – aire de lavage, développée par l'ANSP et réalisée avec l'IFIP, disponible depuis le mois d'avril 2023, qui permet d'évaluer le niveau de biosécurité des aires de lavage de camions de transport de porcs.
- 23 audits réalisés depuis la publication de l'application sont enregistrés dans la base de données.

- ► **15 audits d'aires de lavage réalisés en 2023 par l'Ifip**
- ► **50 experts formés depuis 2021 dont 24 en 2023**
- ► **Déploiement de l'application d'audit Pig Connect Biosécurité Transport – Aire de lavage**
- ► **23 audits réalisés sur l'application depuis sa publication en avril 2023**

Devenir des viandes en cas de FPA

En cas de déclaration d'un cas de FPA de France, il conviendra d'essayer de trouver des débouchés aux animaux sains détenus dans les élevages porcins situés en zone réglementée.
Pour autant, il est à noter que le devenir des viandes issues d'animaux sous restriction (c'est-à-dire détenus dans des élevages situés en zone réglementée) est complexe et conditionné au respects de plusieurs critères dans les élevages (niveau de biosécurité suffisant, respect des fréquences de visites officielles de vétérinaires sanitaires…) et dans les entreprises de l'aval (obtention de l'agrément MCA pour les abattoirs et dans certains cas pour les entreprises de transformation et les entrepôts…).

Afin d'expertiser la faisabilité, pour les entreprises de l'aval, d'abattre des animaux sous restriction et de traiter des produits issus d'animaux sous restriction, un groupe de travail piloté par le comité sécurité sanitaire d'Inaporc a été mis en place en décembre 2023.
L'objectif principal de ce groupe est de coordonner la réalisation d'une étude, en lien avec l'Ifip et des opérateurs volontaires, pour évaluer les pertes financières qui seraient supportées par les entreprises de l'aval qui accepteraient d'abattre des animaux sous restriction et/ou de traiter des produits issus d'animaux sous restriction.
Cette étude sera menée en 2024 et les résultats sont attendus pour le début de l'année 2025.

Coordination du dispositif du ministère de l'Agriculture de prise en charge financière des audits biosécurité auprès des petits détenteurs de porcs et des éleveurs de sangliers

Le ministère de l'Agriculture a décidé d'octroyer une aide de 2 millions d'euros dans son plan de prévention de la FPA, pour déployer des audits biosécurité chez les petits détenteurs de porcs et dans les élevages de sangliers.
Cette prise en charge par l'Etat est prévue pour une durée d'un an, de juin 2024 à juin 2025.
La DGAl a confié la gestion et la coordination de ce plan à l'ANSP, en lien avec INAPORC.

ANSP Association Nationale Sanitaire Porcine

L'objectif premier de cet accompagnement financier de l'Etat **est de renforcer le niveau de protection des élevages de suidés** (porcs et sangliers) vis-à-vis de la FPA.
Pour cela, les éleveurs éligibles et volontaires bénéficieront sans frais d'un état des lieux approfondi du niveau de biosécurité et de conseils par un auditeur vétérinaire spécialement formé. Les techniciens ou experts formés pourront également réaliser ces audits en cas de refus du vétérinaire.

L'ANSP a été chargée de définir les élevages éligibles à cette aide, au regard des ressources financières disponibles.

Les élevages éligibles sont :
► les petits détenteurs de porcins, c'est-à-dire ceux ayant commercialisé moins de 1 000 porcs en 2023, et n'ayant pas eu d'audit Pig Connect Biosécurité depuis le 1er janvier 2022, soit 5 596 éleveurs en métropole et 172 dans les DROM ;
► les 324 élevages de sangliers recensés dans BD PORC.

	Nombre de sites éligibles
Sites porcins en métropole	5 596
Sites porcins en DROM	172
Elevages de sangliers	324
TOTAL	**6 092**

L'état des lieux sera réalisé via l'outil d'audit Pig Connect Biosécurité développé par l'ANSP avec l'IFIP et la SNGTV.

Le second objectif du projet est de former davantage d'auditeurs habilités à réaliser des audits Pig Connect Biosécurité, en priorité chez les vétérinaires car ce sont eux qui réaliseront les visites obligatoires de biosécurité en cas d'introduction de FPA en France.

Cette formation gratuite est obligatoire pour les futurs auditeurs. Deux modalités sont possibles :

► **Pour tous types d'auditeurs** (vétérinaires et techniciens) : 2 sessions de 2h15 en distanciel avec 1 animateur-formateur.
Le module de formation a été réalisé par l'IFIP, validé par la DGAl et financé par l'ANSP.

► **Pour les vétérinaires uniquement** : 1 MOOC e-learning d'une durée de 1h30, avec le même contenu que la formation en distanciel.
Celui-ci est disponible depuis mi-avril 2024.
Ce module a été réalisé par l'IFIP et financé par l'ANSP.

La communication auprès des vétérinaires sera assurée par SNGTV et son réseau régional et la communication auprès des éleveurs et des auditeurs non vétérinaires sera gérée par l'ANSP et son réseau d'associations régionales sanitaires porcines.
Un courrier postal sera envoyé à tous les éleveurs éligibles courant juin 2024 pour leur rappeler l'importance de la biosécurité, leur présenter le dispositif d'aide et les inciter à contacter leur vétérinaire.
Des relances téléphoniques seront régulièrement faites auprès des éleveurs par l'ANSP pour s'assurer que ces derniers aient connaissance du dispositif et pour les aider à trouver un auditeur ou enregistrer leur refus d'audit.
Les éleveurs souhaitant bénéficier de cet audit mais n'ayant pas trouvé de vétérinaire se verront proposer les services d'un auditeur non vétérinaire. L'identification des auditeurs non vétérinaires sera assurée par l'ANSP et son réseau en lien avec les structures employant des auditeurs non vétérinaires.

Organisation et gouvernance en cas de crise sanitaire

Afin d'optimiser la gestion opérationnelle et stratégique d'une crise sanitaire, INAPORC et l'ANSP ont souhaité se doter de différents outils d'aide à la gestion de crise.

Dans la poursuite du travail débuté en 2022, en 2023, le travail a été centré sur :

► **La rédaction d'un guide de communication en cas de crise sanitaire et médiatique** qui a pour objectif de préparer les principaux éléments de langage sur différentes thématiques ;

► **Le développement d'un outil informatique de gestion de crise** permettant de générer des alertes et des signalements. Un cahier des charges informatique a été rédigé et une mise en compétition de prestataires informatiques a été réalisée. Le choix du prestataire informatique a été discuté avec la DGAl, afin que l'outil professionnel puisse être compatible avec l'outil de gestion de crise de l'Etat. Les développements informatiques ont démarré début 2024 et sont en cours.

Zonage et compartimentation

L'arrivée de la FPA en France provoquerait un tel séisme économique qu''il est indispensable de protéger la filière porcine française en négociant avec les pays tiers des accords de zonage.

INAPORC, en appui des Pouvoirs Publics français, a mené pendant plusieurs années des actions auprès du gouvernement Chinois et des principaux pays asiatiques clients de la France (Corée du Sud, Japon, Philippines, etc.) pour les inciter à accepter le principe de zonage des maladies de l'OIE.

Un accord historique a été signé en décembre 2021 avec la Chine, permettant la continuité des exportations depuis les départements français indemnes vers la Chine, sans délai de suspension, en cas de survenue d'un foyer de FPA en France

Les négociations se sont poursuivies en 2023 avec d'autres pays-tiers, notamment le Japon, afin d'obtenir un accord similaire.

Définition des engagements et objectifs sur la sécurité sanitaire des élevages et des produits de la démarche RSO INAPORC

Le comité sécurité sanitaire d'INAPORC a travaillé en 2023 et 2024, en lien avec le comité RSO, à la définition des engagements à horizon 2035 et des objectifs intermédiaires du **pilier sécurité sanitaire des élevages et des produits**, l'objectif principal étant d'offrir au consommateur une garantie sur la sécurité des aliments et de poursuivre les efforts quant à l'amélioration continue de la performance sanitaire de la filière.

En accord avec l'ANSP, les engagements et objectifs à atteindre d'ici 2035 pour le maillon amont sur la biosécurité ont été validés à l'unanimité dès 2023.

Des groupes de travail spécifiques, rattachés au comité sécurité sanitaire, se sont réunis en 2024 afin de définir les engagements à prendre sur le volet sécurité sanitaire des produits. Un consensus a été trouvé en avril 2024, à l'issu du 2ème séminaire RSO.

Les éléments validés lors du séminaire RSO d'avril 2024 sont les suivants :

Avec la démarche RSO d'INAPORC "**demain le PORC**", la volonté de la filière est de **renforcer les garanties de sécurité sanitaire et de santé publique**, notamment en travaillant sur l'amélioration de la gestion de la biosécurité dans les élevages et lors du transport et en renforçant les plans de maitrise des différents dangers microbiologiques pour prévenir les risques sanitaires.

demain le PORC
TOUS ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE ET DURABLE

Pour cela, la filière porcine française s'engage :

► A déployer d'ici 2030 des audits biosécurité dans 100% des élevages de porcs et des aires de lavage des camions de transport de porcs ;

► A renforcer le plan de maitrise de la sécurité sanitaire de la filière.

Veille sur les actualités sanitaires

Un des objectifs du comité sécurité sanitaire d'INAPORC est d'informer ses membres sur les actualités sanitaires de la filière et proposer aux participants l'acquisition de connaissances nouvelles, techniques ou scientifiques, relatives à la thématique de la sécurité sanitaire.

En 2023, des interventions d'experts (Ifip, ANSES…) ont été organisées sur les sujets suivants :

► **Surveillance et séroprévalence des infections à virus influenza porcins en France métropolitaine**

► **Surveillance des salmonelles dans les différentes filières de production et tout au long de la chaine alimentaire**

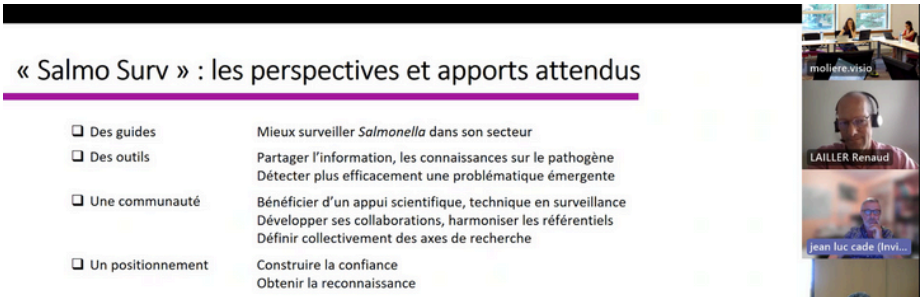

► **Candidats vaccin contre la Fièvre Porcine Africaine**

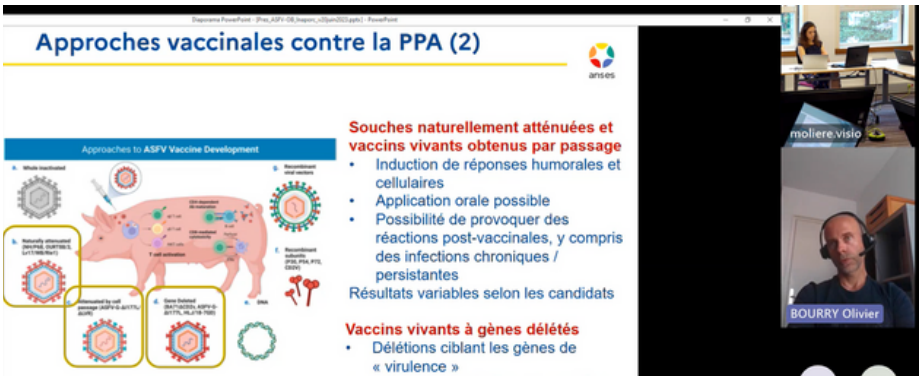

► **Nitrites**

Point d'information sur les discussions et réflexions en cours

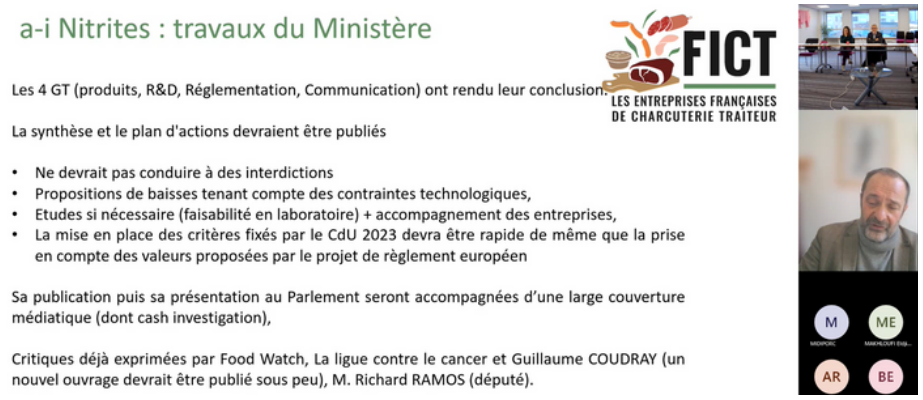

COMITÉ RECHERCHE & DEVELOPPEMENT

Le Comité Recherche et Développement a pour mission de sélectionner les études scientifiques répondant aux besoins de connaissance prioritaires exprimés par les fédérations professionnelles d'INAPORC et d'accompagner leur financement dans la mesure des capacités budgétaires.

Moyens alloués au Comité Recherche et Développement

Le budget alloué en 2023 au programme de Recherche et Développement effectué avec l'IFIP et les autres organismes de recherche, et comprenant les achats de données nécessaires aux études, est de 840 000 € au total.

En plus d'assurer une cohérence dans les sujets d'étude qui bénéficient de cet accompagnement financier, la volonté du Comité est également d'orienter la recherche sur des thématiques jugées importantes pour la filière porcine française.

Fonctionnement du comité Recherche et Développement

Tous les ans, le Comité Recherche et Développement effectue les étapes de son processus de décision :

► Bâtir un programme de R&D annuel

- L'identification des axes stratégiques de travail pour la filière porcine,
- Un appel à expression des besoins de connaissance auprès des Fédérations professionnelles membres d'INAPORC, des Associations Régionales Porcines et un appel à proposition de projets de R&D auprès des ingénieurs de l'IFIP,
- Une hiérarchisation des projets d'étude au regard des priorités pour la filière porcine et des possibilités budgétaires,
- La proposition d'un programme de recherche pour validation par le Conseil d'Administration d'INAPORC,

► Prendre connaissance des résultats fournis par les études des programmes précédents, pour prévoir l'avenir de la recherche

- La restitution par les chercheurs des connaissances nouvelles
- La décision quant à la valorisation de ces résultats : publication, transfert de connaissance via le réseau professionnel, etc...
- L'identification des perspectives : nouvelles études pour poursuivre l'acquisition de connaissances / création d'outils d'aide à la décision, informatisation.

Le Comité Recherche et Développement s'intéresse prioritairement à la recherche appliquée. Il s'agit d'études ou de projets répondant aux questions prioritaires pour la filière porcine et devant produire des connaissances directement utilisables par ses opérateurs.
Le Comité Recherche et Développement s'intéresse également aux études en économie, afin de produire des références et des indicateurs issus d'observatoires. L'économie est abordée en tant que véritable discipline scientifique.

L'IFIP est le partenaire privilégié de la filière porcine pour ses travaux de R&D. Depuis sa création en 2003, INAPORC a fait le choix de capitaliser sur les connaissances et l'acquisition de compétences au sein des équipes de l'IFIP. Il s'agit d'un choix de filière fort. Grâce à cette proximité entre l'IFIP et INAPORC, la filière porcine bénéficie du savoir-faire scientifique acquis et entretenu depuis plusieurs années à l'IFIP.

Travail d'identification des besoins de connaissance et des travaux à mener en priorité en 2023

Courant 2022, les participants du comité recherche et développement se sont livrés à un exercice de brainstorming afin d'identifier les besoins de connaissances scientifiques.
Grâce à cette forme de réflexion collective, il était souhaité être le plus exhaustif possible.
Les participants ont d'abord un très large éventail de sujets d'actualité, qui ont été ordonnés par thématique et par maillon de la filière.
Dans un second temps, les participants ont passé en revue toutes les idées et les ont priorisées entre elles.
De son côté, l'IFIP avait préparé des projets d'étude en réponse à des demandes professionnelles ou s'inscrivant dans la poursuite de travaux antérieurs.
Lorsque ces projets d'étude correspondaient aux besoins de connaissances identifiés comme prioritaires à l'issue du brainstorming, celles-ci ont été ajoutées au projet de programme de R&D 2023.

Pour les autres besoins de connaissances prioritaires, il fut demandé à l'IFIP de concevoir des protocoles d'études nouvelles visant à y répondre.

Programme de R&D financé en 2023

Le programme de R&D 2023 se compose de trois ensembles d'études :

- Les observatoires économiques permanents,
- Les études nouvelles en économie,
- Les études relevant des techniques d'élevage, des viandes et des produits transformés.

Les chapitres suivants détaillent les travaux financés en 2023, qu'il s'agisse d'études nouvelles engagées en 2023 ou d'études pluriannuelles initiées auparavant et poursuivies en 2023.

► Les observatoires économiques permanents

- Le Porc par les Chiffres
- Veille internationale de la compétitivité sur les filières porcines :
  - Veille sur les entreprises de la viande, fiches de synthèse
  - Réseaux Interpig et Agribenchmark, participation et valorisations
  - Indicateur de Compétitivité : Collecte, analyse, synthèse, rédaction
  - Compétitivité Alimentation Animale
- Suivi et expertise des échanges internationaux de porc + Tableaux de bord
- Suivi et expertise de la consommation + Tableaux de bord
- Tableau de bord conjoncturel sur toute la filière

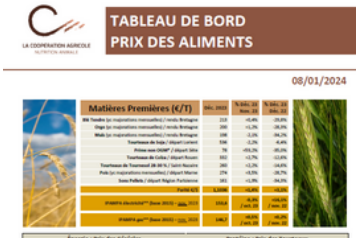

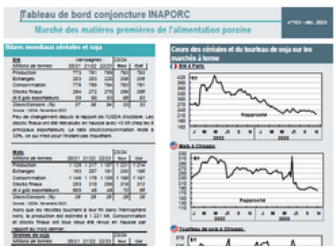

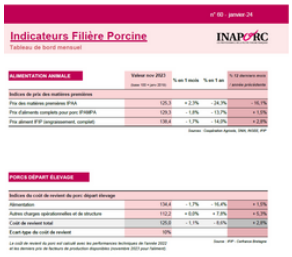

- Tableau de bord sur les marchés des céréales et des tourteaux pour l'alimentation animale
- Baromètre Porc, revue mensuelle sur les marchés (parution 100 % électronique)
- Prévision du prix du porc et de l'aliment (réalisation, publication, groupes de travail)
- TB Indicateurs de la filière Porcine (construction initiale + mises à jour régulières)
- Réalisation et présentation du bilan annuel charcuterie par Kantar Worldpanel
- Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude relative à l'analyse des données financières des entreprises du secteur de la charcuterie, réalisé par la Banque de France

► Une étude nouvelle en économie

Les spécificités de l'exercice des métiers de l'élevage au féminin

► Les études relevant des techniques d'élevage, des viandes et des produits transformés

- Panel INAPORC pour le suivi des usages en 2022 des antibiotiques en élevage
- Mise à jour du GBPH abattage découpe de porc de décembre 2019 à la suite de l'avis de l'ANSES
- Validation d'une nouvelle méthode de référence par scanner pour la composition corporelle
- Développement et validation d'une méthode d'analyse des nitrites et nitrates dans les produits carnés par chromatographie ionique selon le projet de norme ISO PR ISO WD 7158 – campagne sur la teneur en nitrate (nitrite) de la viande de porc
- Impact de l'arrêt de la castration sur la qualité technologique de la viande : effet du mâle entier et de l'immunocastration
- Maitrise des consommations énergétiques pour les opérations unitaires artisanales
- Metaporc - Bilan de la qualité microbiologique de la viande porcine française par des analyses de métagénomique ciblée
- Douchage des porcs en étourdissement électrique en lien avec la qualité de l'étourdissement électrique et la sécurité des opérateurs
- Etude "Evaluation du coût des principales mesures visant à améliorer le BEA, sur la base de rapports EFSA"
- C3PO - essais terrain de bandes à queues entières

Restitutions de résultats d'études rendues disponibles en 2023

► Mise au point d'une méthodologie bas carbone pour les élevages porcins.
Etude du programme de R&D 20220 budgétisée à 76 000 €, restituée par Annie SOULIER.

► TRUIETE – Stratégie alimentaire pour lutter contre les effets des pics de chaleurs et canicules sur la truie allaitante et sa portée
Etude du programme de R&D 2021 budgétisée à 65 000 €, restituée par Nathalie QUINIOU

► Matériaux manipulables à tous les stades : Quels matériaux d'enrichissement pour les truies sèches
Etude du programme de R&D 2021 budgétisée à 33 695 €, restituée par Alexandre POISSONNET

► Stabilité microbiologique de saucissons à teneurs réduites en sel et en nitrite en combinant acidification, séchage et destruction thermique
Etude du programme de R&D 2019 budgétisée à 50 000 €, restituée par Jean-Luc MARTIN.

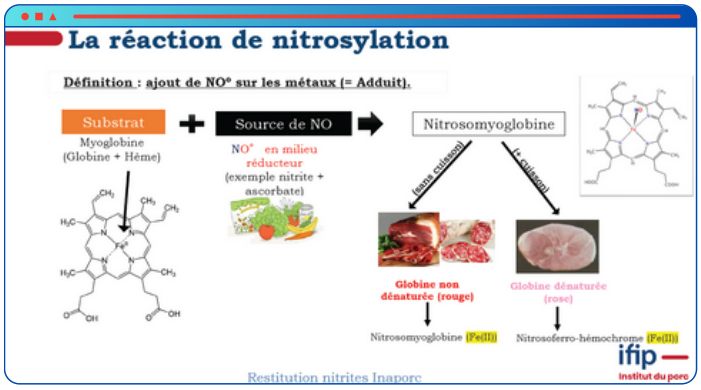

► Comparaison de procédés de surgélation. Effets sur les produits transformés.
Etude du programme de R&D 20220 budgétisée à 80 000 €, restituée par Thierry LHOMMEAU

► Maîtrise dans la fabrication des produits cuits : recherche d'autres barèmes de cuisson que 70°C, 20 mn sur l'inactivation du VHE
& Discrimination entre particules infectieuses et non infectieuses du VHE par méthode RT-PCR
Etudes menées en partenariat entre l'IFIP et l'Anses. Premier volet initié sur le programme de R&D 2018 et budgétisé à 40 000 € pour l'IFIP, et poursuivi sur le programme 2020 avec un budget de 15 000 € pour les travaux l'IFIP et 104 400 € pour la partie Anses.
Nicole PAVIO (Anses) ne pouvant être disponible lors de la restitution, les résultats IFIP et Anses ont été présentés par Carole FEURER et Jean-Luc MARTIN

Les présentations de résultats et rapports d'étude détaillés de ces travaux sont disponibles sur demande auprès d'INAPORC

INAPORC a organisé, en collaboration avec l'IFIP, une session de présentation de connaissances sur l'utilisation des nitrites et nitrates
Un succès avec + de 100 participants

COMITÉ RSO

Tout au long de l'année 2023, le comité RSO d'INAPORC a œuvré pour co-écrire la démarche de responsabilité sociétale de la filière.

Séminaire RSO

L'organisation du premier séminaire RSO a été un événement capital dans le processus de co-écriture de la démarche RSO. Le séminaire a été conçu de manière à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les différentes filières française et européenne, avec des témoignages notamment du Portugal et du Danemark. Ces témoignages ont permis d'enrichir la compréhension des approches existantes en matière de responsabilité sociétale dans la filière porcine, tout en inspirant des idées innovantes pour notre propre démarche RSO.

De plus, **une partie importante du séminaire a été consacrée à un travail collaboratif sur un état des lieux des forces, faiblesses, opportunités et menaces de notre filière**. Cette analyse SWOT approfondie a permis d'identifier les principaux défis et opportunités auxquels notre filière est confrontée, ainsi que les domaines où des actions prioritaires sont nécessaires pour progresser.

Les participants au séminaire comprenaient les administrateurs d'INAPORC ainsi que les membres du comité RSO, assurant ainsi une représentation diversifiée des acteurs clés impliqués dans le développement de la démarche RSO. Grâce à leur expertise et à leur engagement, le séminaire a été un espace de dialogue constructif où des idées novatrices ont émergé et où des consensus ont été établis sur les orientations stratégiques à suivre pour la suite du processus de co-écriture de la démarche RSO.

Organisation d'un tour des régions pour proposer la première version de la démarche RSO aux acteurs des territoires

Dans le cadre de notre engagement à inclure et à impliquer activement les acteurs des territoires dans le processus de développement de la démarche RSO, nous avons organisé un tour des régions à travers la France. Ce tour des régions visait à présenter la première version de la démarche RSO aux parties prenantes locales et à recueillir leurs commentaires, suggestions et contributions.

Ce tour des régions a été une initiative étendue, comprenant un total de 7 réunions, chacune organisée dans une région différente de la France.

250 acteurs ont été consultés, ce qui a permis d'affiner et améliorer la première version de la démarche RSO, en assurant qu'elle soit pertinente, adaptée aux besoins locaux et en ligne avec les attentes des parties prenantes dans chaque région de la France.

7 régions

250 acteurs consultés

Chaque réunion du tour des régions a été organisée sur une journée complète, comprenant une consultation combinée à un témoignage ou à une visite d'un acteur local important sur sa propre stratégie et démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).
Ces témoignages et visites ont permis aux participants d'apprendre des meilleures pratiques déjà mises en œuvre par d'autres acteurs de la région, tout en leur offrant l'occasion de poser des questions et d'engager un dialogue fructueux sur les défis et les opportunités liés à la RSO.

Présentation de la démarche à des ONG de protection animale et de l'environnement

Une étape importante dans notre démarche de développement de la RSO a été la présentation de notre initiative à des ONG engagées dans la protection animale et de l'environnement. Cette rencontre a été l'occasion de sensibiliser ces organisations à notre travail en cours et de commencer à établir un premier contact avec elles.
La présentation a été organisée de manière à fournir aux représentants des ONG un aperçu complet de notre démarche RSO.
Cette session de présentation s'est avérée très constructive, avec un échange ouvert et transparent entre les représentants de la filière et les représentants des ONG.

Organisation d'un séminaire de finalisation de la démarche RSO

Dans le cadre de la dernière phase de notre démarche RSO, nous avons organisé un séminaire de finalisation qui a réuni les administrateurs d'INAPORC, le comité RSO ainsi que les présidents et directeurs de toutes les interprofessions régionales et comités régionaux concernés.

Ce séminaire a été l'occasion de rassembler l'ensemble des parties prenantes clés impliquées dans le processus de développement de la démarche RSO afin de finaliser les détails et de consolider les engagements envers la responsabilité sociétale.

À L'HORIZON 2035, LA FILIÈRE PORCINE S'ENGAGE

Une démarche volontaire et collective, qui s'articule autour de 5 piliers et s'appuie sur 14 objectifs mesurables.

1- Agir pour une offre de Porc Français rentable et équitable

- Garantir la souveraineté alimentaire avec une autosuffisance d'au moins 100%.
- Au moins un produit sur deux porte le logo LPF dans les linéaires. Création d'un indicateur en RHD

2- Agir pour le renouvellement des générations et l'amélioration des conditions de travail

- 100% des indicateurs du baromètre qualité de vie au travail ont atteint leurs objectifs.
- 100% des exploitations transmissibles reprises.

3- Agir pour protéger l'environnement

- Réduire les émissions de GES de -25% depuis 2015.
  Concerne la nutrition animale dont l'amélioration de la performance des productions végétales, l'élevage, l'abattage découpe et la transformation.
- Réduire les émissions de NH3 de 25% depuis 2015. Concerne l'élevage
- 90% de matière recyclée sur la matière globale des emballages.
  Concerne uniquement les UVCI - Dans la limite de la disponibilité de la matière, des filières de recyclage et la garantie de sécurité sanitaire des aliments.
- Améliorer la gestion des ressources.
  - En construisant un indicateur de suivi de la consommation d'énergie nette de la filière.
  - En diminuant de -15 % le prélèvement d'eau pour les entreprises d'abattage, découpe et de transformation disposant d'une station d'épuration, si la réglementation permet de réutiliser les eaux usées.

4- Agir pour renforcer les garanties de sécurité sanitaire et de santé publique

- 100% des élevages et des aires de lavage ont réalisé un audit biosécurité en 2030.
- Poursuite de la dynamique de réduction sur l'exposition des porcs aux antibiotiques et la teneur en nitrites des charcuteries.
- Renforcer le plan de maîtrise sanitaire de la filière.

5- Agir pour la bientraitance animale

- 50% des truies en bâtiments liberté (maternité et verraterie).
- 100% des porcs transportés en camion équipés de dispositifs confort. Bien-être pour les grands trajets.
- 100% des porcs abattus dans un abattoir ayant réalisé un diagnostic interprofessionnel de bientraitance animale en 2030.

Communication de la démarche

Dans le cadre de notre stratégie de communication pour la démarche RSO, nous avons lancé un challenge étudiant en collaboration avec l'ISCOM. Pendant une semaine, une classe d'étudiants a été invitée à travailler sur la conception d'une stratégie de communication innovante et percutante pour promouvoir la démarche RSO.

Cette initiative a été une opportunité précieuse pour impliquer la jeune génération et bénéficier de leur créativité et de leur vision fraîche.

ISCOM PARIS

Définition du nom et de l'identité visuelle de la démarche RSO

Nous avons entrepris une démarche importante pour définir un nom et une identité visuelle représentatifs de nos engagements en matière de responsabilité sociétale. Cette étape a abouti à l'organisation d'un vote au Salon de l'Agriculture, où le nom "demain le PORC" a été choisi.

Lors du dernier séminaire les professionnels de la filière ont également défini collectivement le logo de la démarche "demain le PORC" :

demain le PORC
TOUS ENGAGÉS POUR UNE FILIÈRE ATTRACTIVE ET DURABLE

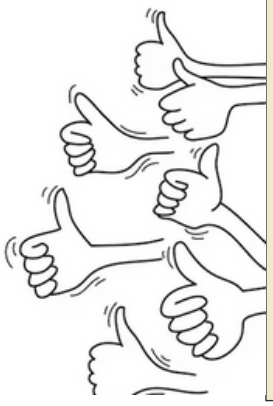

Ce rapport d'activité 2023 témoigne des progrès significatifs réalisés dans le cadre de la démarche RSO au cours de la période considérée.
La co-écriture et l'étape de consultation ont été des éléments clés de cette démarche, contribuant à renforcer l'engagement des parties prenantes et à promouvoir une approche durable et responsable.

Perspectives futures :

Pour les prochains mois, il est prévu de poursuivre les actions engagées dans le cadre de la démarche RSO. Cela inclut la mise en œuvre des actions, et la mise en place des indicateurs de suivi des objectifs.

COMITÉ EXPORT

Le Comité Export réunit des représentants professionnels de la filière porcine française membres d'INAPORC, ainsi que des représentants de l'administration française (DGAL, FAM…). Il a pour mission principale de définir les actions à mener pour développer le commerce porcin français à l'international et accompagner les entreprises françaises à l'export.

En appui de ce Comité, et du fait de l'importance du marché chinois, à la fois dans le commerce international, mais surtout pour la France dont la Chine reste la 1ère destination export, **INAPORC a investi depuis 2012 dans une structure de représentation en Chine pour faciliter les échanges sur ce marché**. Ainsi, les professionnels de la filière porcine française peuvent s'appuyer sur deux salariés chinois, partagés entre INAPORC et Interbev, qui ont permis d'établir des relations durables avec les officiels et les professionnels chinois.

En 2023-2024, les actions export d'INAPORC se sont poursuivies selon quatre axes :

- La connaissance des marchés, veille économique et concurrentielle,
- Les travaux pour aboutir à de nouveaux agréments et ouvrir de nouveaux marchés,
- La mise en avant de la filière porcine à l'international,
- L'engagement d'INAPORC dans le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire.

Connaissance des marchés, veille économique et concurrentielle : la filière porcine française à l'international

Dans le cadre de leur mission de connaissance des marchés et des flux commerciaux, FranceAgriMer et plusieurs interprofessions, dont INAPORC, ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture de données sur les échanges internationaux de produits. Ceci permet d'analyser le potentiel des différents marchés et d'adapter la stratégie à l'export. Ces informations sont mises à disposition des professionnels de la filière porcine et de l'IFIP et permettent un suivi de la situation de la filière française à l'international.

Troisième pays producteur de viande porcine en Europe, derrière l'Espagne et l'Allemagne, la France a exporté, en 2023, 710 200 tonnes de viandes, produits de charcuterie et coproduits. La principale destination, marquée par un recul de 16,4% par rapport à 2022, reste la Chine avec 115 700 tonnes, viennent ensuite l'Italie (84 000 t) et l'Espagne (79 300 t).

- **3ème pays producteur de viande porcine en Europe**
- **En 2023 la France a exporté, 710 200 t de viandes, produits de charcuterie et coproduits**
- **1ère destination : la Chine avec 117 700 t**

Les volumes français ont baissé à l'export en 2023 aussi bien vers les Pays-Tiers (-13%) que vers le marché européen (-3,6%). Ainsi, si la résultante est une baisse globale des exportations françaises en volume (-7,2% par rapport à 2022), comme l'an passé, ces volumes ont été mieux valorisés en 2023 (1 827 millions d'euros soit +3,9% par rapport à 2022).

Echanges commerciaux français en produits à base de porc (source IFIP)

Les exportations des pièces avec os (259 600 tonnes en 2023), **continuent de représenter la plus grosse partie des volumes exportés par la France**, suivies par les abats (146 300 tonnes), lards et graisses (86 100 tonnes), carcasses (77 200 tonnes), puis produits transformés (71 000 tonnes) qui passent en 2023 devant les pièces désossées (69 800 tonnes).

En 2023, **la France a importé en volume** 604 800 tonnes soit **-3,4% par rapport à 2022**, **et en valeur** pour 2 392,9 millions d'euros soit **+15,9%**. L'Espagne reste le 1er fournisseur avec 290 800 tonnes importées (+3,1%) suivie par l'Allemagne (91 700 t) et l'Italie (56 100 t).

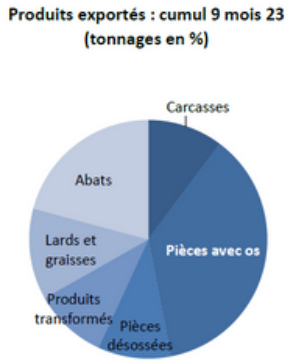

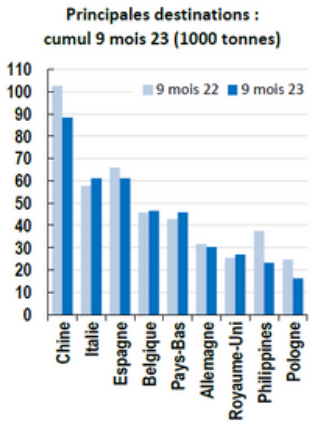

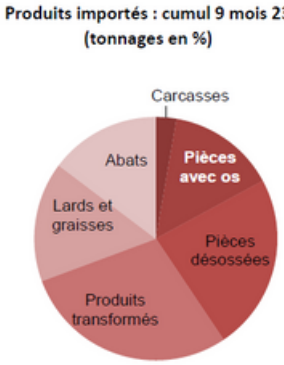

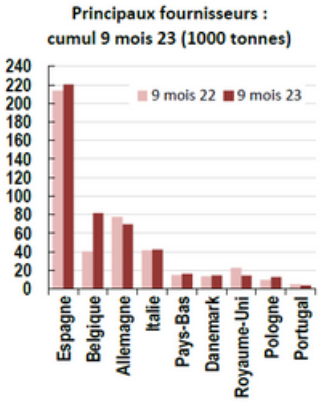

La France importe 25% de sa consommation, principalement des produits à forte valeur ajoutée tels que produits transformés (191 900 tonnes) ou pièces désossées (160 700 tonnes), ce qui contribue à la dégradation du solde commercial. Avec le recul des exportations qui s'établissent également autour de 25%, **l'auto-approvisionnement de la filière porcine française reste plus que fragile et s'établit à 100,8 % en 2023**.

Nouveaux agréments et ouverture de nouveaux marchés

Cet axe de travail, intimement lié au sanitaire, est fondamental pour l'interprofession afin de sécuriser, maintenir les exportations et offrir de nouveaux débouchés aux exportateurs français. INAPORC travaille en étroite coopération avec ses familles (Culture Viande, FICT et La Coopération Agricole) et les autorités françaises dans ce domaine.
En 2023-2024, des évolutions historiques ont concerné la Chine et l'Australie. INAPORC reste en veille sur les autres marchés au travers des points d'avancement réguliers faits par les autorités sanitaires françaises et via les contacts avec les Conseillers Agricoles des zones d'intérêt.

En 2023-2024, les travaux menés ont permis **deux avancées notables sur la Chine correspondant à un potentiel de valorisation de + 10% de tonnage** pour la filière porcine française.

Ainsi en avril 2023, **15 agréments supplémentaires ont été obtenus pour les entreprises françaises** (7 abattoirs et 8 entreprises de charcuterie) à l'occasion du déplacement du Président français Emmanuel Macron en Chine, qui comptait dans sa délégation le Président d'INAPORC. Parallèlement, cette rencontre a permis de finaliser la signature de tous les protocoles techniques faisant suite à l'accord de zonage signé en fin d'année 2021.

Cette première avancée, ainsi que la perspective des 60 ans des relations diplomatiques France-Chine en 2024, ont motivé la poursuite des travaux relatifs au marché chinois. **INAPORC a ainsi coorganisé avec Interbev, en lien avec Culture Viande, l'Ambassade de France en Chine, la DGAL et FranceAgriMer, un séminaire en Chine en mars 2024 sur les abats blancs**. **Les efforts déployés** sur le dossier **ont abouti le 6 mai 2024 par la signature** entre le Président chinois Xi Jiping, et le Président français Emmanuel Macron, **à un protocole permettant l'ouverture des abats blancs de porcs français vers la Chine** et donc un nouveau débouché pour des abats sous-consommés en Europe mais surconsommés en Chine.

Le 24 août 2023, l'Australie a officiellement ouvert son marché à la viande de porc française crue destinée à la transformation à l'arrivée, et devant provenir d'établissements avec abattoir et atelier de découpe attenant. Après des années de négociations, les autorités australiennes ont validé le protocole et le certificat sanitaire d'exportation proposés par la France.
Ce résultat historique est le fruit des travaux entamés par INAPORC et ses familles depuis 2013, en collaboration avec la DGAL, FranceAgriMer et l'Ambassade de France en Australie.

Les négociations zonage / compartimentation (Japon, Corée, Philippines) font aussi partie des travaux d'INAPORC pour sécuriser l'export.
Nous vous invitons à vous référer à la partie sanitaire pour plus de détails sur ce sujet qui n'est pas repris ici

Mise en avant de la filière porcine française à l'international : Participation à des salons professionnels internationaux

INAPORC organise des stands collectifs sur les salons internationaux identifiés comme les plus importants par les professionnels en accompagnement des entreprises exportatrices. Cela permet aux entreprises françaises d'être présentes sous la bannière « Le Porc Français », ainsi que sous la marque ministérielle « Taste France » depuis 2022. Cela permet également d'accueillir les officiels du pays dans lequel se tiennent les salons.

CIMIE Qingdao avril 2023 ►

En 2023, le bureau chinois a tenu un stand institutionnel au **CIMIE du 18 au 22 avril 2023 à Qingdao** en Chine. Il s'agissait en réalité du report de l'édition de septembre 2022 de ce salon pour cause de Covid, d'où une participation limitée, sans présence des équipes françaises.

De même, INAPORC s'est associée à Interbev pour un stand collectif sur le **CIIE à Shanghai du 5 au 10 novembre 2023**. Ce salon étant moins commercial et plus politique car présenté comme le salon du Président Chinois, il a été proposé aux entreprises intéressées de pouvoir être présentes sur le stand sans participation financière. Aoste, Aubret, Bastides, les Conserveries Arnaud, le Groupe Bigard, LC Salaisons et Salaisons du Maconnais pour la partie porcine ont répondu positivement à cette proposition. Comme pour le SIAL Shanghai, un chef cuisinier a pu mettre en valeur les produits français sur le stand tout au long du salon.

◄ SIAL Shanghai mai 2023

A partir de 2023, il a été possible pour les entreprises françaises et pour INAPORC de se déplacer de nouveau en Chine. Cela a donc permis d'organiser un premier stand au **SIAL Shanghai du 18 au 20 mai 2023** en collaboration avec Interbev, où un chef cuisinier était présent pour mettre en valeur les produits français.
Les entreprises Aoste, Fipso et Leadex pour la partie porcine ont fait partie des co-exposants.

▼ CIIE Shanghai novembre 2023

INAPORC réitère sa présence au SIAL Shanghai (hors présence de chef cuisinier) et au CIIE dans des conditions similaires en 2024 du fait de l'importance d'assurer une présence française pour les 60 ans des relations diplomatiques France-Chine. **La France sera d'ailleurs pays à l'honneur lors du salon CIIE en novembre**.
Ces deux salons sont programmés **du 28 au 30 mai 2024 pour le SIAL** et **du 5 au 10 novembre 2024 pour le CIIE**.

Pour le SIAL Shanghai 2024, 5 entreprises seront co-exposantes sur le stand INAPORC : Bell France, FIPSO, Salaisons du Mâconnais, Tradival et Vallégrain/Algo Foods.

SIAL Shanghai mai 2024 ►

INAPORC dans le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire

Pour maintenir un bon équilibre économique de la filière porcine française, être présent au sein du commerce international est indispensable. Cela permet d'exporter les pièces non consommées en France et d'importer celles qui ne sont pas produites en quantité suffisante pour répondre à la demande des Français..

INAPORC, aux côtés des interprofessions membres du Centre national pour la promotion des produits agricoles et alimentaires (CNPA), **a donc lancé début 2024 le Collectif Export & Souveraineté Alimentaire (https://www.export-agroagri.fr/)** pour faire comprendre que le renforcement de l'export est une nécessité et que sans compétitivité et performance à l'export, il n'est pas possible de pérenniser le modèle alimentaire français, investir pour l'avenir et répondre aux besoins des consommateurs avec des produits accessibles et de qualité.

Le Collectif appelle également à des politiques publiques cohérentes donnant des perspectives aux acteurs des filières.

NOTE...

NOTE...

Composition de l'Interprofession Nationale Porcine

Collège Alimentation

snia – Bien nourrir les animaux, C'est mieux nourrir les Hommes

LA COOPÉRATION AGRICOLE – NUTRITION ANIMALE

Collège Production

LA COOPÉRATION AGRICOLE – PÔLE ANIMAL

FÉDÉRATION NATIONALE PORCINE

CR Agriculteurs Responsables

arip normande

Comité Régional Porcin Bretagne

IPR Nouvelle Aquitaine – Interprofession Porcine Régionale Nouvelle-Aquitaine

Comité Régional Porcin des Pays de la Loire

Associations Porcines autres régions : *Interp'aura ; Interporc Nord-Picardie, Franche-Comté, Bourgogne, Grand-Est ; Ariporc centre ; Midiporc & Paca-Corse*

Collège Abattage Découpe

LA COOPÉRATION AGRICOLE – PÔLE ANIMAL

CULTURE VIANDE – Les Entreprises Françaises des Viandes

F.N.E.A.P

Collège Transformation

FICT – Les Entreprises Françaises de Charcuterie Traiteur

Collège Distribution

fcd – Fédération du Commerce et de la Distribution

FCA – Fédération du Commerce Coopératif et Associé

Artisan Charcutier de France – C N C T

Réseau Restau'Co

CFBCT – Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs

INAPORC
LES PROFESSIONNELS DE LA FILIÈRE PORCINE FRANÇAISE
5, rue Lespagnol – 75020 PARIS – FRANCE
Tel : +33 (0)1 44 93 60 00 – Fax : +33 (0)1 44 93 60 01
E-mail : inaporc@inaporc.asso.fr – www.leporc.com
Le Porc Français @Inaporc